

ne peut entrer en concurrence; et les laminoirs de Londonderry se servent aussi bien de ferraille que du fer en gueuse, et c'est ce qui fait qu'ils entrent en lice avec les autres laminoirs.

Et ce qu'ils fabriquent là avec leur propre fer en gueuse est d'une qualité tellement supérieure, qu'ils ne se comparent pas aux autres usines qui laminent de la ferraille importée ou achetée dans le pays. L'honorable député a dit qu'ils sont en mesure de laminer à meilleur marché, mais ils gagneraient autant à vendre chaque tonne de fer en gueuse qu'ils peuvent fabriquer et à retirer la prime qu'à le transformer en fer en barre. Mais on ne saurait égaler la qualité du fer qu'ils manufacturent avec leurs gueuses.

M. BLAKE: A quel chiffre s'élève le fret de cette compagnie de Londonderry sur l'Intercolonial ?

M. McLELAN: D'après mes renseignements, il a dépassé \$100,000 l'année dernière; maintenant la compagnie a deux hauts-fourneaux au lieu d'un, et il va y avoir augmentation dans la dépense de charbon. Probablement ce chiffre atteindra \$150,000 l'année prochaine. De charbon seul, il faudra 130,000 tonnes.

M. BLAKE: D'abord, je ne pense pas que l'assertion de l'honorable député, à savoir, que le fret de la compagnie soit d'un bien grand avantage à l'Intercolonial, soit complètement exacte. D'après ce que j'en puis juger, les taux de fret sont très bas. Je remarque que l'Intercolonial ne paie pas ses dépenses, et je ne doute pas que le fret du charbon pour la compagnie de la Londonderry ait quelque chose à faire en cela. Ensuite, si nous mettons en ligne de compte les \$2 de droit et \$1.50 de prime sur 30,000 tonnes, vous arrivez au chiffre de \$105,000.

M. McLELAN: Nous parlons de la prime seulement.

M. BLAKE: Mais moi je parle des deux, parce que l'honorable député a entassé Pélion sur Ossa en lui donnant le bénéfice et du droit et de la prime. Il ne faudrait pas porter le droit à \$3.50, parce que cela ne réduirait pas le coût de la matière première pour les autres consommateurs; ainsi, au lieu de l'avantager de cette manière, le public aura à payer environ \$1.50, et les consommateurs—c'est-à-dire le public—aura à payer les autres \$2. Cela fait un bénéfice de \$105,000 à cette compagnie, contre une estimation de \$150,000 de fret pour l'année prochaine, ce qui ne donne pas tout à fait une proportion de trois à un, bien que j'admetsse que le calcul de l'honorable député diffère du mien, vu qu'il ne calcule que la prime; mais je soutiens que l'avantage retiré par l'Intercolonial est peut-être plus que douteux, si l'on prend en considération les taux du fret. Je m'aperçois que nous nous sommes éloignés du point sur lequel j'ai attiré l'attention de l'honorable député. Il a reconnu que quelques-unes des personnes avec qui il a été en communication avant la session au sujet de la dépense de charbon ont fait des difficultés. Ces personnes ont la vue assez courte pour croire que le droit sur le charbon avait élevé les prix.

Sir LEONARD TILLEY: Elles l'ont prétendu.

M. BLAKE: Et c'est d'après les représentations de ces personnes que l'honorable ministre agit.

Sir LEONARD TILLEY: Nous n'accueillons pas toutes les représentations.

M. BLAKE: Non; il y en a qui sont hérétiques, et il y en a qui sont orthodoxes. Elles sont hérétiques quand elles prétendent que le droit sur le charbon élève les prix, tout en étant orthodoxes sous d'autres rapports, mais elles proposent comme moyen d'encourager l'industrie que le droit soit réduit ou aboli.

Sir LEONARD TILLEY: Oui, plusieurs industries manufacturières ont demandé cela.

M. BLAKE: Celles-ci aussi ?

Sir LEONARD TILLEY: Deux d'entre elles.

M. BLAKE: Et elles prétendent que le droit sur le charbon est équivalent ou plus qu'équivalent à la prime proposée ?

Sir LEONARD TILLEY: Non, parce qu'elles ne connaissent pas le montant de la prime.

M. BLAKE: Elles demandent une prime plus forte ?

Sir LEONARD TILLEY: Quelques-unes d'entre elles.

M. BLAKE: Combien ?

Sir LEONARD TILLEY: Quelques-unes ont parlé de \$5 à \$7 par tonne, et d'autres, qui ont opéré sous le tarif américain, ont mentionné \$20 par tonne.

M. BLAKE: Des personnes qui étaient accoutumées au tarif des États-Unis et comprenaient bien la nature des droits proposés par l'honorable ministre, ont demandé \$20 par tonne; mais celles qui viennent d'Angleterre ont fait une demande plus modérée. Est-ce ce que nous devons comprendre ?

Sir LEONARD TILLEY: Ce ne sont pas des Anglais, mais des Américains et des Canadiens réunis qui ont parlé de \$5 à \$7. Ils se seraient contentés de \$5.

M. BLAKE: Le droit sur le charbon compris ?

Sir LEONARD TILLEY: Oui.

M. BLAKE: Y compris le droit actuel ?

Sir LEONARD TILLEY: Non; il s'agissait d'un droit spécifique.

M. BLAKE: L'honorable ministre n'a pas cru pouvoir aller aussi loin que cela ?

Sir LEONARD TILLEY: Pas tout à fait.

M. BLAKE: Ainsi il s'arrête à mi-chemin. Il n'y a pas de capitalistes anglais ?

Sir LEONARD TILLEY: Il y a des capitalistes anglais intéressés dans les opérations à Ottawa; mais à Belleville et à Port Dover, ce sont des Américains et des Canadiens.

M. BLAKE: Sont-ce les personnes auxquelles l'honorable ministre a fait allusion à la dernière session, quand il a dit qu'il était en communication avec des capitalistes qui étaient disposés à investir des millions dans le pays ?

Sir LEONARD TILLEY: Oui; j'ai parlé de quelques Américains qui ont des intérêts dans ces opérations.

M. BLAKE: Eh bien, votre déclaration d'alors n'était pas qu'ils manufactureraient si le tarif était maintenu tel qu'il était, mais si on leur donnait un nouvel encouragement en l'élevant à \$5 ou \$7 par tonne.

Sir LEONARD TILLEY: Ils étaient pour recevoir cet encouragement.

M. BLAKE: Je dis alors que l'honorable ministre a été très malheureux dans le choix de la forme sous laquelle il nous a communiqué les propositions de ces manufacturiers dans cette occasion, et d'autres membres de l'administration n'ont pas été plus heureux sous ce rapport. Ce que l'on disait à la Chambre et au pays avant les dernières élections, c'était que des millions n'attendaient pour être investis dans le pays, que la certitude de la permanence du tarif tel qu'il existait; or, la vérité était que des personnes se déclaraient prêtes à investir des millions si l'on modifiait encore le tarif à leur avantage, et qu'elles demandaient comme condition un droit spécifique de \$5 à \$7 par tonne, tandis que l'honorable ministre ne se proposait de leur accorder en tout qu'un droit équivalent à \$3.50. Ainsi la condition à laquelle ils